

Prêt Initiative Jeune Incubation

INITIATIVE HAUTS-DE-FRANCE

Présentation du dispositif

Le prêt Initiative Jeune Incubation est un prêt d'honneur avant la création pour financer les premières dépenses du projet (frais d'expertise, honoraires juridiques, dépôt de brevet, prototypage, frais de communication, frais du porteur...).

Le dispositif a pour objectif de :

- financer les premières dépenses nécessaires à la validation du concept et éventuellement garantir un minimum de ressources au porteur,
- renforcer les liens entre les opérateurs : écoles, incubateurs et partenaires labélisés Starter,
- anticiper la bancarisation des projets.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif concerne les jeunes de moins de 30 ans, avant la création de l'entreprise pour financer les premières dépenses d'un projet.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Prêt personnel au porteur de projet de 10 K€ maxi sur le financement du projet et de 5 k€ maxi sur les frais de vie de l'étudiant (moyenne de 10 K€)

Déblocage par tranche sur présentation de devis et d'appels de fonds validés par l'accompagnateur

Pour quelle durée ?

Différé de 12 mois maximum

Remboursement sur 60 mois maximum (différé inclus)

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes sont à faire à Initiative Hauts-de-France.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Jeune

Organisme

INITIATIVE HAUTS-DE-FRANCE

- 235 Boulevard Paul Painlevé
2ème étage
Bureau 202
Maison de l'Economie Sociale et Solidaire.
59000 LILLE
Téléphone : 03 20 74 50 75